

Présents : Fanny Gonella, Jean-François Mugnier, Marie Lalevée, Hervé Bize, Agathe Marie-Louise Eric Fournel, Laurie Perol. Elfi Turpin, Emmanuelle Potier, Céline Lachkar, Bernard Goy, Julia Vaillant, Valérie Lahouel, Sabine Hélas, Christelle Kreder

Ordre du jour : situation des artistes plasticiens

Relevé de conclusions :

1. Les premiers retours du questionnaire du CIPAC révèlent une rupture d'activité très importante. Majoritairement imputable aux annulations d'actions relevant de l'EAC, elle concerne aussi les ventes, conférences, colloques et rencontres, comme le suivi des activités de création et de production.

Proposition : temps d'échange à organiser avec la DRAC la Région et les organismes concernés (GIP ACMISA notamment.)

2. Les artistes sont encore insuffisamment informés des aides auxquelles ils ont droit et il existe une forme de paralysie à les solliciter (lesquelles sont complémentaires, cumulables, non cumulables). Proposition : un temps d'information en visio avec un expert pour présenter les aides existantes pour les artistes plasticiens (aides gouvernementales et sectorielles) et répondre à leurs questions très concrètes.

3. Dans le cas de report à long terme (un an) d'expositions, les artistes préfèrent reporter leurs honoraires et demander l'aide d'urgence du CNAP. Problème, cette aide n'est prévue que pour une annulation pure et simple.

Proposition : suggestion relative à l'assouplissement de l'éligibilité

4. Une demande générale de précisions calendaires et sanitaires sur un scénario de retour à l'activité des artistes et des lieux ERP. Qui décidera et quelles seront les modalités ?

5. La situation des galeries est alarmante. Là aussi l'aide du CNAP est restrictive et la différence entre commission « classique » et commission exceptionnelle n'est pas claire.

Proposition : un effort d'attention est demandé aux FRAC.

6. Une présentation des initiatives de certaines structures en France comme le FRAC Aquitaine et le FRAC Alsace qui mettent en place des appels à projets à destination des artistes de leurs régions afin de soutenir la création et la profession.

7. Une demande d'avancer la date de la commission AIC AIA 2021 de la DRAC et des commissions d'aide à la création 2021 de la Région pour un vote en janvier ou février et une demande d'unifier les formalités administratives des subventions Etat, et collectivités seront étudiées.